

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

01

2022

10

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 janvier 2022
Convocation du : 20 janvier 2022

Nombre de Conseillés :

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Marchés Publics : Télétransmission des actes de commande publique

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovi, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Elodie BreLOT, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Harris Reneman, Philippe Casamayor, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Valérie Berger a donné procuration à Joël Aubernon
Lionel Chevrolat a donné procuration à Philippe Maillez
Sophie Gaguin a donné procuration à Elodie BreLOT
Franck Longin a donné procuration à Christine Perez
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet

Absents :

Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance :

Annie Maciocia

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.2131-5, D.2131-5-1 et L.1411-9 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la circulaire de la préfecture de l'Ain du 10 décembre 2021 ;

Considérant, la facilité de gestion de la télétransmission via @CTES en lieu et place de l'envoi en papier des actes de commande publique en préfecture.

Dans la continuité de la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016, Madame la Préfète a informé les maires par circulaire du 10 décembre 2021 de la possibilité de dématérialiser auprès du représentant de l'Etat les actes de la commande publique et les documents de procédures afférents, à compter du 1^{er} octobre 2022.

L'extension du champ de télétransmission aux dossiers de commande publique nécessitant une modification de la convention déjà conclue par la signature d'un avenant,

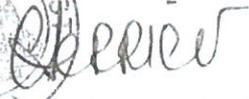
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la télétransmission des actes de commande publique dans le cadre du contrôle de légalité exercé par le représentant de l'Etat et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention @CTES avec la préfecture.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du dossier, A L'UNANIMITE

AUTORISE la télétransmission des actes de commande publique dans le cadre du contrôle de légalité exercé par le représentant de l'Etat

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention @CTES avec la préfecture.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,

Caroline TERRIER